

MAUX

d'exil

Éditorial

40 ans... et pas une ride

José Polo Devoto,

membre du Conseil d'administration du Comede

Nous ne saurons jamais si les militant·e·s fondateur·rice·s du Comede lui avaient pronostiqué une telle vitalité et une telle longévité. Toujours est-il que le Comité pour la santé des exilé·e·s vient de fêter son quarantième anniversaire en pleine santé.

C'était en juin dernier, nous étions une soixantaine de « Comédiens » à converger vers Saint-Étienne pour donner à notre assemblée générale un caractère solennel et une portée nationale. La rencontre fut belle, la parole échangée libre et fraternelle, l'air festif et résolu. Le tout superbement organisé par les équipes locales, en particulier le Comede Loire.

Après une période marquée par l'élargissement de l'offre proposée aux personnes migrantes en situation de grande vulnérabilité, la dernière décennie s'est caractérisée par la création d'un réseau de comités implantés au plus près de ces populations. En 2012, ce fut la création du Comede Loire puis la mise en place du Comede en PACA à Marseille. En 2018, nous avons ouvert le centre de Pantin dédié à la santé mentale des mineur·e·s non accompagné·e·s, le Comede en Guyane et inauguré le local du Comede à Paris.

À 40 ans, le Comede continue donc d'épouser son temps et, telle une image inversée, s'inscrit dans l'opposition aux politiques publiques qui entravent l'accès aux droits et pénalisent les populations migrantes et les demandeur·e·s d'asile. L'association rappelle ainsi la vitalité d'une résistance citoyenne qui adhère aux valeurs humanistes et solidaires, constitutives d'une société plus fraternelle.



40 ANS DE COMBATS POUR LA SANTÉ DES EXILÉ·E·S... ET MAINTENANT ?

Pour ce nouveau numéro qui relance l'année 2020, nous avons souhaité vous apporter de bonnes nouvelles ! Qu'il serait dommage de vous plomber le moral en vous parlant de restrictions à l'encontre des exilé·e·s, au pays des droits de l'Homme de surcroît ! Alors on a cherché. On a vidé les tiroirs, scruté l'horizon, questionné les équipes, (...) de Paris à Cayenne, en passant par Marseille et Saint-Étienne. Et finalement, on s'est dit qu'on allait vous dire la vérité. Mais c'est promis, on réessaie pour le prochain numéro !

Sommaire

Mai 2020

2 COLLOQUE - **À LA SANTÉ DES EXILÉ·E·S** **4** ENTRETIEN CROISÉ - SANTÉ ET DROITS DES EXILÉ·E·S - **SANTÉ ET DROITS DES EXILÉ·E·S EN FRANCE : REGARDS CROISÉS** **6** HISTOIRE DE PATIENTE - **L'ARRIVÉ DE SOUMBA EN FRANCE** **7** VU DU COMEDE - **ACCÈS AUX SOINS DES PERSONNES ÉTRANGÈRES : CE QUI CHANGE EN 2020**

À la santé des exilé·e·s

Pour fêter ses 40 ans, le Comede organisait, l'été dernier à Saint-Étienne, un colloque sur les enjeux et perspectives de la santé des exilé·e·s. Réunissant plus de 200 participant·e·s de tous horizons, l'événement a permis d'avoir des échanges riches sur des questions de santé publique et notamment d'accès aux soins... Revenons sur les grands enseignements de cette journée.

Matthieu Humez, chargé de communication au Comede, rédacteur-en-chef

Quand le discours politique « ajoute à la dureté de la répression l'indécence du cynisme »

En introduction à cette journée, il était probablement utile de prendre conscience de l'évolution à marche forcée des politiques et pratiques européennes et françaises ces dernières années. Souvenez-vous, c'était il y a cinq ans seulement. Cette époque, lorsque dans le cadre de l'opération *Mare Nostrum*, l'Union européenne avait sauvé plusieurs dizaines de milliers de personnes, passerait presque aujourd'hui pour un lointain souvenir de carte postale. Car en un claquement de doigts dans l'histoire européenne, nous sommes ainsi passés d'un engagement

humanitaire à une criminalisation de l'humanitaire. L'immigration et l'asile sont aujourd'hui un enjeu central de la vie publique française et européenne, non seulement au sein des partis nationalistes et populistes (ce n'était pas nouveau), mais aussi dans les partis réputés de droite modérée et même dans certains partis de gauche. Et c'est bien de cela que nos organisations doivent s'inquiéter.

L'ouverture du colloque par le Pr Didier Fassin, Président du Comede et actuel titulaire de la chaire de santé publique au Collège de France, nous invitait ainsi à questionner le discours politique ambiant et à observer ses conséquences concrètes. « Déconnectées de la réalité démographique, mais tota-

lement tributaires de préoccupations électoralistes nourries des anxiétés et des peurs qui minent les sociétés contemporaines, les politiques et les pratiques se font en effet au prix à la fois de nombreuses pertes de vies humaines et, au quotidien, de privation de droits et de dignité pour les migrants et les réfugiés souvent réduits à des conditions de vie misérables et soumis aux violences des forces de l'ordre. À cet égard, le décalage entre le discours généreux du président français dans les arènes internationales et les données empiriques recueillies par chercheurs et associations, qu'il s'agisse de statistiques ou d'observations, ajoute à la dureté de la répression l'indécence du cynisme¹. »



À la santé des exilé-e-s

Expérience de l'exil et de la violence, barrage de la langue, discriminations, inhospitalité et xénophobie : l'état de santé des patiente-s du Comede se voit affecté par une série de facteurs de vulnérabilité. La précarité administrative entraîne une situation de profonde précarité sociale. Les obstacles à l'accès à la prévention et aux soins sont énormes et contribuent, parfois, directement à l'apparition des pathologies observées, en témoignent les données du rapport d'observation de l'association.

Mais... que font les pouvoirs publics face à de telles alertes ? Les politiques de santé publique à l'égard de ces populations vulnérables existent, noir sur blanc. Pour preuve, une instruction du ministère chargé de la santé datée du 8 juin 2018, s'intéresse à la mise en place du parcours de santé des migrant-e-s primo-arrivant-e-s. Si elle était portée en actes, elle satisferait sans doute l'essentiel des revendications des intervenant-e-s de la journée. Car dans les textes, oui, en France, « *tous les étrangers,*

quelle que soit leur situation au regard du séjour, ont droit à la santé. » La Haute Autorité de Santé (HAS) recommande, en outre, que le recours à l'interprétariat professionnel soit systématique pour les personnes non francophones. On applaudit.

Mais bien naïf est celui ou celle qui négligerait les politiques du « contrôle de l'immigration », entravant durablement l'application de ces textes. Dans les faits ces dernières années, la France, par l'intermédiaire du ministère de l'Intérieur, a poursuivi et aggravé la restriction des droits, de façon directe (séjour) et indirecte (asile, étrangers malades, protection sociale). Les visites médicales « de prévention et de contrôle » obligatoires de l'OFII sont non seulement contre-productives sur le plan de la santé, mais constituent également des violations du Code de déontologie médicale et du Code de la santé publique. La réalité est bien celle du contrôle et des pressions accrues sur les intervenant-e-s professionnel-le-s et associatifs, à l'encontre des logiques de protection et de santé qui sont affichées.

L'année 2020 ne sera probablement pas faite de lendemains qui chantent pour la santé et les droits des populations que nous défendons. Nous en restons, peu ou prou, aux nombreux combats à poursuivre, ensemble et sans relâche, pour « agir en faveur de la santé des exilé-e-s et défendre leurs droits ». De nouveaux obstacles, de nouveaux murs, bien réels parfois, s'érigent. Mais cette journée a illustré avec force le dynamisme citoyen et associatif qui perdure et qui mériterait de se faire entendre davantage. La prise de conscience existe, comme l'illustrent les manifestations pacifiques qui se sont déroulées dans plusieurs villes en France le 18 décembre dernier, à l'occasion de la journée internationale des migrant-e-s. Associations, citoyen-ne-s, sociétés savantes, organisations professionnelles, nous ne serons jamais trop nombreux pour porter témoignage des situations qui ont été décrites à Saint-Étienne.

L'équipe du Comede met à votre disposition une série de podcasts en ligne qui vous permettra de découvrir ou de réécouter les échanges de la journée. Retrouvez-les en intégralité sur notre site : <https://www.comede.org/podcasts-la-sante-des-exile-e-s-enjeux-et-perspectives/>

1 - Didier Fassin, Rapport moral du Comede (année 2018, Assemblée générale 2019)

Maux d'exil - Le Comede

Hôpital de Bicêtre, 78 rue du Général
Leclerc - 94270 Le Kremlin Bicêtre

Tél. : 01 45 21 39 32 -
Fax : 01 45 21 38 41

Mél : contact@comede.org -
Site : www.comede.org

RÉALISATION : Parimage

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Didier Fassin

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION :
Arnaud Veisse

RÉDACTEUR EN CHEF :
Matthieu Humez

REMERCIEMENTS :

L'équipe du Comede Loire

ISSN 1959-4143 - En ligne 2117-4741

NOUVEAU : Santé, social, droit... rendez-vous sur le site Internet du Comede pour découvrir notre offre de formations.

BROCHURE DES FORMATIONS 2020



Santé et droits des exilé·e·s en France : regards croisés

Les 40 ans du Comede sont l'occasion de revenir sur des combats de longue date en faveur de l'accueil des exilé·e·s en France. Pour cela, nous donnons la parole à deux personnalités, un médecin et un juriste, tous deux ayant largement contribué au débat public en défendant les droits et la santé des populations vulnérables.

Pr François Bourdillon, médecin spécialiste de santé publique, ex-directeur général de Santé publique France

Jean-Michel Belorgey, ancien député et juge à la Cour nationale du droit d'asile (CNDA)

Propos recueillis par **Matthieu Humez**

Comment êtes-vous entrés dans les questions concernant la santé et les droits des exilé·e·s ?

François Bourdillon : Il y a 40 ans, j'avais pour mission de faire en sorte que l'accueil en France des réfugiés d'Asie se déroule dans les meilleures conditions. Il s'agissait alors d'une migration importante en provenance d'Indochine jusqu'en Europe et en Amérique du Nord, en plein contexte de guerre froide. C'est ce point de départ qui m'a fait prendre conscience de l'exil et de ses conséquences sur la santé. J'ai ensuite été directeur de l'association *Migrations santé*, ce qui m'a permis de bien connaître le Comede à ses débuts.

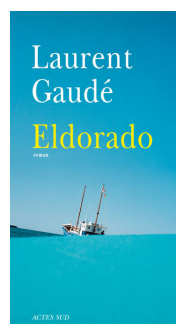
Jean-Michel Belorgey : On me renvoie souvent à mes années passées en tant que député... Mais il faut remonter plus loin dans ma jeunesse, quelque part autour de mes 13-14 ans. Car j'ai été marqué par la décolonisation et la prise de conscience tragique de l'exploitation des êtres humains. J'ai aussi



développé une grande fascination pour le monde arabo-musulman et, à travers lui, pour les questions relatives à l'hospitalité. Simplement, mes rencontres et les appels à mobilisation m'ont sensibilisé aux questions sociales, notamment celles qui touchent aux étrangers, à l'asile, mais aussi au handicap et à l'extrême pauvreté.

Qu'avez-vous observé concernant l'exil en France, de la création du Comede à nos jours ?

J-M.B. : On a été de catastrophe en catastrophe ! Au même moment où la protection sociale française changeait de cap avec la généralisation de la protection maladie, les choses se sont de plus en plus mal passées pour les personnes étrangères et, singulièrement, pour les demandeurs d'asile. Il suffit de regarder les documents qui sont exigés d'eux pour prétendre à la protection sociale. Quant aux dernières réformes... elles nous donnent un panorama plutôt sombre. Il y a des contradictions manifestes, que l'on peut suspecter d'être assumées, programmées, entre les circulaires du ministère de l'Intérieur qui a la main sur les préfetures, et le discours du ministère de la santé, qui se défend de toute tentative de dissuader, d'entraver l'accès aux soins. La France est en contradiction avec bien des textes, la convention de Genève pour n'en citer qu'un. Mais on vit avec...



Laurent Gaudé, Eldorado

Gardien de la citadelle Europe, le commandant Piracci navigue depuis vingt ans au large des côtes italiennes, afin d'intercepter les embarcations des émigrants clandestins. Mais plusieurs événements viennent ébranler sa foi en sa mission. Dans le même temps, au Soudan, deux frères (bientôt séparés par le destin) s'appêtent à entreprendre le dangereux voyage vers le continent de leurs rêves, l'Eldorado européen... Parce qu'il n'y a pas de frontière que l'espérance ne puisse franchir, Laurent Gaudé fait résonner la voix de ceux qui, au prix de leurs illusions, leur identité et parfois leur vie, osent se mettre en chemin pour s'inventer une terre promise.

F.B.: J'ai le souvenir d'une plus grande solidarité que celle observée actuellement en France. J'en reviens aux migrations des années 70-80, car je garde en mémoire qu'à cette époque, des centaines de milliers de personnes avaient été accueillies et ce dans une période de temps relativement courte. Beaucoup d'entre elles avaient été hébergées dans des familles d'accueil. En comparaison, l'hébergement citoyen me paraît aujourd'hui bien plus rare. Du point de vue de la santé publique et de la prise en charge des personnes exilées, la question à l'époque était double et reste d'actualité: à la suite d'un parcours souvent traumatique, quel est l'état de santé général de ces personnes qui arrivent en France et comment peuvent-elles s'intégrer et se reconstruire dans les meilleures conditions ?

Que pensez-vous des débats actuels et d'une éventuelle prise de conscience des citoyens concernant la santé des personnes exilées ?

J-M.B. : Il y a toujours eu un débat récurrent... entre faire bénéficier du droit commun ou proposer un accueil spécifique aux personnes exilées. Le Comede a émergé au cœur de ces deux discours et a largement soutenu que les deux n'étaient pas opposables, en insistant également sur l'importance de la souffrance psychique et les

conséquences de l'exil sur la santé mentale. Ce positionnement a permis d'aller de l'avant, et par exemple de ne plus penser uniquement en termes de risques infectieux.

Aussi, il n'y a rien de bien nouveau à le dire, mais il est bon de le rappeler aux lecteurs et lectrices de la revue : non, les pays occidentaux n'ont pas le monopole de l'accueil des réfugié-e-s dans le monde. Ils en sont loin. Et surtout, la France n'échappe pas à cette observation, même si certains individus aimeraient nous faire croire le contraire à toutes les échéances électorales.

F.B.: Je vais tenter de ne pas dessiner un tableau trop sombre. Car il y a aussi du bon. Dans les évolutions de la société française, je pense qu'on peut souligner la prise de conscience, beaucoup plus marquée aujourd'hui, des douleurs de l'exil et de la nécessité d'un accompagnement de celles et ceux qui ont souffert durant leur parcours, voire trop souvent à leur arrivée. Le travail des associations et des journalistes qui témoignent au quotidien de ces situations y contribue. L'art a également un rôle à jouer. Écrivains, réalisateurs, metteurs en scène, chorégraphes... les initiatives artistiques nous permettent de réduire la distance avec la personne exilée, à connaître leur parcours, à retrouver notre empathie. La lecture d'*El dorado*, de Laurent Gaudé m'a en cela marqué.

EN 2019, LES ACTIVITÉS DU COMEDE ONT ÉTÉ SOUTENUES PAR DES DONS DE PARTICULIERS, ET :

- L'Assistance publique des hôpitaux de Paris et les hôpitaux de Bicêtre et d'Avicenne
- Le ministère des Solidarités et de la Santé, Direction Générale de la Santé (DGS)
- Le ministère de l'Intérieur, Direction générale des étrangers en France, Direction de l'asile et Direction de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité (DAAEN)
- Le ministère de l'Éducation nationale, Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA)
- Le ministère du Logement et de l'Habitat durable, Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)
- Le ministère de la Cohésion des Territoires, Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)
- L'Agence nationale de santé publique - Santé publique France
- Le Sénat et l'Assemblée nationale, réserve parlementaire 2017 (cf. site du Comede)
- Le Fonds européen, Fonds asile, migration et intégration (FAMI)
- L'Agence régionale de santé d'Ile-de-France et la Direction territoriale du Val-de-Marne
- L'Agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur
- L'Agence régionale de santé de Guyane
- La Ville et le Département de Paris, Direction de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Santé (DASES)
- La Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale Ile-de-France (DRJSCS)
- Le Conseil régional d'Ile-de-France
- Le Conseil Départemental du Val-de-Marne, la Direction départementale interministérielle de la Cohésion Sociale du Val-de-Marne
- La Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France (CRAMIF)
- La Caisse primaire d'assurance maladie du Val-de-Marne
- La Ville du Kremlin Bicêtre
- Sidaction, Ensemble contre le Sida
- La Fondation de France, le Fonds Inkermann, la Fondation RAJA, la Fondation Abbé Pierre, la Fondation Sanofi Espoir, la Fondation Barreau de Paris Solidarité
- Aides, Médecins sans frontières

Services du Comede

www.comede.org
01 45 21 39 32

LES PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES NATIONALES

Permanence téléphonique sociojuridique

☎ 01 45 21 63 12, du lundi au vendredi, 9h30-12h30.

Permanence téléphonique médicale

☎ 01 45 21 38 93, du lundi au vendredi, de 14h30 à 17h30 et le mardi de 9h30 à 12h30

Permanence téléphonique santé mentale

☎ 01 45 21 39 31, mardi et jeudi, 14h30-17h30

MAUX D'EXIL, 4 NUMÉROS PAR AN

Abonnement gratuit et annulation par mail à contact@comede.org

GUIDE COMEDE, LIVRETS BILINGUES

Diffusion gratuite par Santé publique France
12 rue du Val d'Osne 94415 Saint-Maurice Cedex
ou par fax : 01 41 79 67 67

ou par mail : edif@santepubliquefrance.fr

Pour une commande supérieure à dix exemplaires, confirmer par téléphone :

01 71 80 16 62

CENTRE DE FORMATION DU COMEDE

☎ 01 45 21 39 32

CENTRE DE SANTÉ À BICÊTRE (94)

Consultations médicales, infirmières, psychothérapeutiques et sociojuridiques, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30, le jeudi de 13h30 à 17h30.

Contact (si déjà suivi par le Comede) :

☎ 01 45 21 38 40.

Pour un premier rendez-vous, se présenter directement aux heures d'ouverture.

COMEDE LOIRE (42)

Consultations psychothérapeutiques

Permanence d'accueil uniquement sur rendez-vous.

Pour prendre rendez-vous : 07 69 38 43 52

COMEDE EN RÉGION PACA (13)

Permanences téléphoniques régionales dédiées aux professionnels de la région PACA

Sociojuridique : mardi 9h30-12h30

au 04 84 89 08 61

Médicale : mardi 9h30-12h30

au 04 84 89 08 62

Permanence d'accueil uniquement sur

rendez-vous, jeudi 9h30-12h30.

Pour prendre rendez-vous : permanence.

marseille@comede.org

COMEDE GUYANE (973)

Permanence téléphonique régionale dédiée aux professionnels

☎ 06 94 20 53 01, mardi de 9h à 12h

L'arrivée de Soumba en France

Jeune femme originaire du Mali, Soumba est l'héroïne du texte éponyme de Ténéfing Traoré, accompagnée par le Comede. Au cours de sa vie, Soumba a rencontré de nombreux obstacles: sécheresses, famine, pauvreté, grossesse non désirée, mariage arrangé... En dépit des épreuves, elle est parvenue à se frayer un chemin pour gagner sa vie. Pour les 40 ans de l'association, l'auteure a accepté de faire figurer un extrait dans ce numéro.

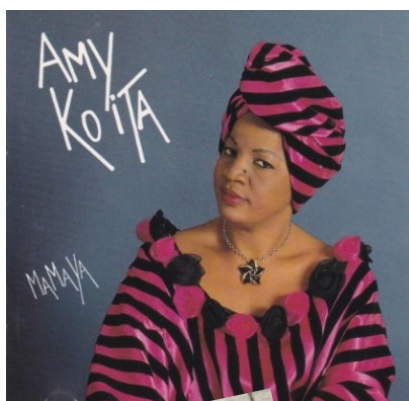
Ténéfing Traoré (épouse Koné)

C'était dans les années 1980. Pour la première fois, Soumba voyageait avec Air France, de l'aéroport Bamako-Sénou jusqu'à Paris. Après plus de six heures de vol, elle atterrissait à Roissy-Charles-de-Gaulle, plateforme de correspondance pour de nombreuses compagnies prestigieuses. Dans cet aéroport, elle était incroyablement dépassée de voir les centaines de décollages et atterrissages d'avions de ligne et les milliers de passagers. Ces images lui donnaient l'impression d'observer des essaims de sauterelles déchaînées. À perte de vue, ces appareils volants pullulaient dans l'horizon. La découverte et l'étonnement de la villageoise ne faisaient que commencer...

Dans ce monde de vitesse, Soumba et les autres passagers ont débarqué dans des tunnels, croisant dans le sens inverse des voyageurs sur le départ. Ils ont rejoint un étage où se côtoyaient tapis à bagages, services des douanes, zones d'arrivées et de contrôles. Soumba était habillée en tenue teinte à l'indigo et portait un panier rempli d'ignames et de mangues. Elle le faisait tenir en équilibre sur sa tête, depuis que la poignée s'était cassée. Sa tenue, son comportement et le port de ce panier dans un milieu si moderne attiraient l'attention des touristes, capteurs d'images insolites. Dans ces conditions, elle s'est dirigée vers l'escalator, comme tous les autres passagers.

Observant sa maladresse et ses hésitations, les curieux en profitaient pour la prendre en photo et immortaliser ce moment extravagant. Mais malgré son angoisse, Soumba n'hésitait pas à les interpellier, ces individus qui la photographiaient sans son accord. Lorsqu'elle tempêtait dans leur direction, ils lui tournaient rapidement le dos puis recommençaient presque aussitôt le même scénario. Car par ici, qui porte un bagage sur la tête ?

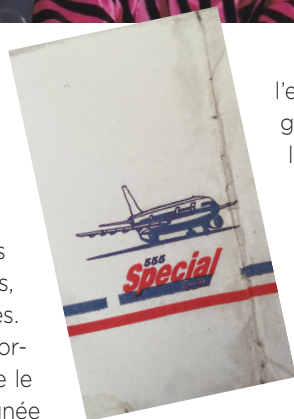
Son mari Mory et un ami l'attendaient en bas des escalators. Soumba a préféré prendre les marches de l'escalier plutôt que l'escalator bondé. Elle eut droit aux salutations d'usage, avant d'embarquer à bord d'une Toyota, direction Mantes-la-Jolie. Sur la



route, elle avait les yeux rivés vers l'extérieur : les barres d'immeubles, les autoroutes, la population lourdement habillée, un monde et un mode de vie totalement différents du sien. Dès qu'elle apercevait les rares personnes noires dans les rues, elle les regardait jusqu'à les perdre de vue. Avant d'arriver à destination, ils rencontrèrent une connaissance, également en voiture. Elle jouait une cassette de la chanteuse Amy Koïta. Soumba écouta cette musique avec une attention particulière.

À Mantes-la-Jolie, la cour était pleine de belles fleurs. Des premières marches de l'escalier jusqu'au troisième étage, tout était beau, magnifique. Dans cette maison spacieuse, la femme qui l'hébergeait cuisinait avec des plaques électriques. C'était bien mieux que les trois cailloux utilisés par Soumba dans son pays. Dans les toilettes, il y avait une chaise anglaise et une grande bassine dans laquelle les gens pouvaient se laver. Et à table, on mangeait avec des couverts, chose tout à fait étrangère à ses habitudes.

À la fin de ce séjour en région parisienne, Mory et Soumba prirent le TGV pour se rendre à Grenoble. Chemin faisant, Soumba observait des champs de tournesol, de blé et autres... toujours bien rangés, en ligne, à perte de vue. Dans ces champs se dressaient de belles maisons électrifiées, chose qu'elle n'aurait pu s'imaginer auparavant, le niveau de développement du pays où elle a grandi étant loin d'un tel fait. À Grenoble, Soumba et son mari vivaient dans un studio d'étudiant. Tous les jours, de six heures à dix-huit heures, Mory partait à l'université tandis que Soumba restait seule, toute la journée, au fond de ce studio. Elle s'imaginait être une sorcière, tapie au fond d'une grotte. À l'exception des weekends, son emploi du temps se résumait à faire la cuisine, regarder la télévision, dormir (même si elle n'en avait pas envie), regarder les passants depuis le balcon et pleurer. La vie était devenue infernale, mais elle avait fini par accepter cette solitude sans fin. À la fin de ces trois mois de séjour prévus en France, elle retourna à Bamako.



Accès aux soins des personnes étrangères : ce qui change en 2020

Malgré la mobilisation intense et les avertissements répétés des parties prenantes, l'année 2020 voit entrer en vigueur de nouvelles restrictions de l'accès aux soins des personnes étrangères, y compris les plus précaires. Ces mesures prises par le Gouvernement actuel sont sans précédent par leur ampleur. Le Comede revient sur les principaux bouleversements à venir dans le quotidien des personnes exilées et des organisations qui les accompagnent.

Matthieu Humez, chargé de communication au Comede, rédacteur-en-chef

Didier Maille, coordinateur du pôle socio-juridique du Comede

Les associations alertent, le Gouvernement n'entend pas.

En décembre dernier, pas moins de 61 organisations interpellaient Agnès Buzyn, alors ministre des Solidarités et de la Santé, en vue de faire entendre raison au Gouvernement, attaché à restreindre l'accès aux droits et aux soins des personnes étrangères vulnérables¹. Les associations de terrain et les organisations de professionnels de santé ont ainsi alerté maintes fois sur les conséquences graves de cette politique, représentant un recul sans précédent pour les droits des étrangers et la santé publique en France. Sans succès. Car avec force de « mauvais exemples² » sur des prothèses mammaires prises en charge par l'AME, d'intox sur l'origine des demandeurs d'asile en France³ et autres effets de loupe savamment orchestrés, la communication politique au plus haut niveau de l'État a exclu toute possibilité d'un débat basé sur les faits. Telles des lettres à la poste, les premières mesures entrent donc en application, sans qu'aucune réponse adaptée n'ait été apportée pour anticiper ces bouleversements. Parmi ses annonces, le Gouvernement prévoit notamment :

1 - Communiqué de presse du 18 décembre 2019 - Accès aux soins des personnes étrangères vulnérables: 61 organisations tirent la sonnette d'alarme. Le Gouvernement n'entend pas.

2 - Huffington Post (24.09.2019), AME : Guérini s'excuse de son "mauvais exemple" sur les prothèses mammaires, le RN fonce

3 - Désintox (Arte-Libération-2P2L) (15.10.2019), Désintox. Sibeth Ndiaye se trompe sur l'origine des demandeurs d'asile en France



Plus de trente ans plus tard, elle revint dans l'hexagone, cette fois sur invitation de son fils Isaye, à Choisy-le-Roi. Isaye et un autre jeune du nom de Samba vivaient en colocation. Soumba s'ajouta à eux. Isaye dormait dans le salon malgré le grand froid de l'hiver, laissant sa chambre pour sa mère. Après quelques mois de séjour, elle se rendit dans un laboratoire pour faire une prise de sang, sur instruction d'un médecin généraliste. Les résultats de cette analyse révélèrent qu'elle était sérieusement malade, ce qui compliqua son retour au pays qui était déjà programmé. Isaye s'occupa de sa prise en charge médicale, ce traitement dura plusieurs mois. Des complications entraînèrent des examens plus approfondis et d'autres formes de traitement encore... Des événements qui rallongèrent involontairement la durée de son séjour et retardèrent encore un peu plus son retour au bercaïl.

Écouter : Amy Koïta (Mamaya) & Yoro Diallo (dit Fernando Moutchatcha)

Éditeurs, réalisateurs, journalistes... nous relayons l'appel de Mme Ténèfing Traoré, à la recherche de partenaires qui souhaiteraient faire connaître toute son histoire.

Vu du Comede

- d'imposer un délai de trois mois avant l'accès à la sécurité sociale pour les demandeurs-ses d'asile (DA) ;
- de repousser de trois mois supplémentaires l'accès à l'Aide médicale d'État (AME) pour les personnes sans-papiers entrées en France avec un visa ;
- et, pour les étrangers-ères titulaires d'un titre de séjour précaire, de restreindre à six mois voire de supprimer le délai de maintien des droits à l'Assurance maladie (qui est d'un an actuellement).

La justification de ces mesures provient principalement du rapport IGAS-IGF sur l'AME d'octobre 2019⁴ visant à empêcher les "abus" par les personnes qui demanderaient l'asile pour se soigner avec l'assurance maladie. Dans ce rapport, le traitement de la question du « tourisme médical » est éloquent quant à l'état d'esprit ambiant, tourné de façon peu surprenante vers la rentabilité économique, mais également sur l'absence (vertigineuse) de données probantes pouvant attester un « phénomène de migrations pour soins ». Pendant ce temps, bien loin des phobies gouvernementales, l'enquête « Premiers Pas », conduite par l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé (Irdes) et l'université de Bordeaux, confirmait, une fois de plus, le constat selon lequel le taux de non-recours à l'aide médicale reste très élevé. Manque d'informations, complexité des démarches administratives... seulement une personne éligible à cette aide sur deux en bénéficie. « La faible corrélation du recours à l'AME avec les problèmes de santé ne vient pas à l'appui ni de l'hypothèse d'un non-recours par choix ni d'un effet d'attraction fort de l'AME sur la migration en France », écrivent les auteurs. Il convient enfin de rappeler que la CNAM, en 2018, a trouvé pour 540 000 euros de fraude à l'AME, soit 0,06 % du total des dépenses de cette aide, laquelle représente environ 1 % des dépenses de l'assurance maladie. On ne peut que rêver naïvement d'être témoins, un jour, de cette prise de conscience de nos élu-e-s.



Lire le communiqué de presse du Comede « Accès aux soins des personnes étrangères vulnérables : 61 organisations tirent la sonnette d'alarme. Le Gouvernement n'entend pas. » **sur www.comede.org**

Des conséquences lourdes pour les demandeurs-ses d'asile (DA)...

Ces choix de politique publique de santé compliquent encore un peu plus le parcours de soins des demandeurs-ses d'asile, sans prendre en compte la vulnérabilité de ces personnes, fréquente comme l'illustre sans difficultés l'expérience du Comede. En supprimant la dispense de délai de 3 mois d'ancienneté de présence en France pour les DA (pour avoir droit à l'assurance maladie avec complémentaire-santé-solidaire), le Gouvernement pose un problème généralisé à toutes et tous les DA, même celles et ceux qui vivent en France depuis quatre mois et plus: le risque de ne pas avoir les preuves de présence, alors même que le nombre de documents exigés par les caisses devient exorbitant.

... et pour la continuité des soins des personnes étrangères en séjour régulier

Avant l'entrée en vigueur de ces mesures, le droit permettait de sécuriser le parcours de soins de quelques 840 000 étrangers en séjour régulier¹, même s'ils ne disposaient que d'une succession de titres de séjours précaires (1 an et moins). Mais en réduisant la durée de maintien temporaire des droits à l'assurance maladie, le Gouvernement désorganise les filières de soins de ces patients. Jusqu'à présent le droit permettait en effet de garantir la continuité des soins, en sécurisant l'ouverture des droits sécurité sociale par période d'un an incompressible quelle que soit la durée du titre de séjour. Aujourd'hui cette sécurisation annuelle est anéantie au profit d'une segmentation accrue des droits, imposant de multiplier les démarches de renouvellement avec un travail supplémentaire de ré-examen pour les caisses.

Enfin, pour tout étranger en fin de titre de séjour, il faut désormais attendre trois mois avant de pouvoir prétendre à l'AME quand bien même on réside en France depuis des années. Cette privation de toute couverture santé pour des résidents de longue date est une situation juridique encore jamais vue en France. C'est donc l'ensemble des étranger-e-s avec titres de séjour précaires, parfois présente-s depuis de nombreuses années, pour lequel-le-s la protection maladie ne sera plus garantie, et l'insertion dans la société française potentiellement mise à mal. Comment gérer l'accès aux soins de ces personnes, si les droits peuvent être remis en cause deux fois par an ? Comment soigner celles et ceux dont les droits à l'assurance maladie seront coupés, mais qui seront également interdites d'AME, au motif qu'il faut attendre trois mois d'irrégularité du séjour ? Comment les caisses pourront-elles assurer le doublement de leur charge de travail pour ré-examiner les droits de ces personnes tous les six mois, et non plus tous les ans comme actuellement ? Ces questions restent aujourd'hui sans réponses.

Rendez-vous sur www.comede.org (rubrique « Publications », page « Outils ») pour consulter le récapitulatif de toutes les mesures gouvernementales et parlementaires sur les règles applicables à l'AME et à l'assurance maladie.

1 - Chiffrage des étrangers non-UE avec des titres de séjour précaires (inférieurs ou égal à un an) auquel il faut ajouter les ressortissants de l'UE en séjour précaire

4 - F. Bartoli, J.-L. Rey, Dr. F. Fellingner (IGAS) - J.Sauliere, C. Hemous et J.-Y. Latournerie (IGF), L'aide médicale d'Etat : diagnostic et propositions